

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOUTIERS

RÉUNION DU 23 FEVRIER 2016

L'an deux mil seize, **le 23 février** à vingt heures,
Le Conseil Municipal de la commune de MOUTIERS, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves COLAS, Maire de Moutiers

Date de la convocation : le 13 février 2016

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 15

Etaient présents : M. COLAS Yves, M. BERTIN Hervé, Mme CHEVRIER Maryvonne, M. PRIOUR Nicolas, M. CHENEVIÈRE Lionel, M. DUTERTRE Lucien, M. BARRE Pierrick, M. MOREAU Joseph, M. CHEVRIER Sylvain (arrivé à 20h30), M. GUÉROIS Laurent, Mme CHEDEMAIL Mathilde, Mme HOCDE Marie-Thérèse, Mme CORNÉE Anne-Sophie, Mme ESNAULT Valérie, M. DUGAS Patrice

Absents excusés : /

Secrétaire : M. GUÉROIS Laurent

Invité : Trésorier de Vitré, M. Creac'h

ORDRE DU JOUR

Approbation de la séance du 19/01/2016

Intervention de Monsieur Creac'h, trésorier de Vitré : principe du budget (20h à 21h)

Ajout du point n°XI : distributeur de pain

I – COMPTES ADMINISTRATIFS 2015 ET AFFECTATION DES RESULTATS :
commune et assainissement

II – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION

III – VOTE DU TAUX DES TAXES LOCALES

IV – VOTE DES SUBVENTIONS 2016 aux associations

V – FRAIS PERSONNEL : budget assainissement

VI – PÊLE MÊLE : Convention et subvention

VII – SÉCURITÉ : convention pour tests d'équipements sportifs

VIII – PROTECTION SOCIALE DES AGENTS TERRITORIAUX

IX – TARIFS : Location salle des sports

X – VOIRIE : Point à temps

XI – DISTRIBUTEUR DE PAIN

Objet n°1 – COMPTES ADMINISTRATIFS 2015 ET AFFECTATION DES RESULTATS : commune, assainissement

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Marie-Thérèse HOCDE, 2^{ème} adjointe, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2015 dressé par M. Yves COLAS, Maire, après s'être fait présenter le Compte administratif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1° lui donne acte de la présentation du Compte Administratif principal lequel peut se résumer ainsi :

Compte Administratif – COMMUNE

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
Résultats reportés				113 730.19€		113 730.19€
Opérations de l'exercice	516 945.76€	669 998.10€	237 623.18€	233 743.66€	754 568.94€	903 741.76€
Résultats de l'année 2015		153 052.34€	-3 879.52€			149 172.82€
Résultats de clôture		153 052.34€		109 850.67€		262 903.01€

Compte Administratif - ASSAINISSEMENT

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
Résultats reportés		10 954.19€		369 284.77€		380 238.96€
Opérations de l'exercice	113 209.89€	107 632.33€	601 375.90€	248 156.32€	714 585.79€	355 788.65€
Résultats de l'année 2015	-5 577.56€		-353 219.58€		-358 797.14€	
Résultats de clôture		5 376.63€		16 065.19€		21 441.82€

2° Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définis tels que résumés ci-dessus.

- Pour le compte administratif principal, il apparaît

- En fonctionnement : un excédent de **153 052.34€**

- En investissement : un excédent de **109 850.67€**

- Pour le compte administratif de l'assainissement, il apparaît

- En fonctionnement : un excédent de **5 376.63€**

- En investissement : un excédent de **16 065.19€**

Monsieur Yves COLAS, Le Maire, est sorti de la séance afin de ne pas prendre part à la décision.

AFFECTATION DES RESULTATS

Le résultat de la section fonctionnement devant faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, le maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015, comme suit:

Pour le budget principal :

- Excédent de fonctionnement reporté au compte 1068 : **153 052.34€**

Pour l'assainissement :

- Excédent de fonctionnement reporté au compte 001 : **5 376.63€**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE l'affectation des résultats proposés par Monsieur Le Maire

Objet n°2 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les comptes administratifs de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattache, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures;

Considérant que toutes les opérations sont justifiées

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015 ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Objet n°3 – VOTE DU TAUX DES TAXES LOCALES

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de réviser les taux des trois taxes locales pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré à bulletin secret, le Conseil Municipal vote les taxes suivantes :

1^{er} tour : 5 votes à 0% - 7 votes à 1% - 2 votes à 1.5% - 1 vote à 2%

2^{ème} tour : 10 votes à 1% - 5 votes à 0%

Taxe d'habitation : 13.84 %

Taxe foncière bâtie : 14.35 %

Taxe foncière non bâtie : 37.42 %

Objet n°4 : VOTE DES SUBVENTIONS 2016 versées aux associations

Au titre de l'année 2016, Monsieur Le Maire propose de verser des subventions en fonction des demandes et besoins des associations suivantes :

ASSOCIATIONS	Subventions accordées
L'outil en main – La Guerche	50 €
Amicale des donateurs de sang - La Guerche	30 €
ADMR - La Guerche	150 €
Association «Les Jongleurs» - La Guerche	160 €
La Gaule Guerchaise - Rannée	80 €
DOJO Guerchais	100 €
Twirling - La Guerche	140 €
UNC - Moutiers	100 €
Comité des Fêtes - Moutiers	100 €
Tout Chat Tout - Moutiers	300 €
Retiers Handball	30 €
TOTAL	1240 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE le versement des subventions ci-dessus

Objet n°5 : FRAIS PERSONNEL – Budget assainissement

Le temps passé à l'entretien et au suivi de la station d'épuration est estimé à environ 500 heures, ce qui représente environ 10 000 € par an. Monsieur Le Maire propose donc de reverser au budget communal cette somme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE le versement de 10 000 € du budget communal à celui de l'assainissement

Objet n°6 : PÊLE MÊLE : convention et subvention

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de signer une convention entre l'association PÊLE-MÊLE Sports et Loisirs, et la commune de Moutiers pour l'année 2016. Ce financement sert à mettre à disposition des familles un service payant de centre de loisirs, encadré et géré par l'association PÊLE-MÊLE, pendant les vacances scolaires et tous les mercredis après-midi, au CLSH de Moutiers.

Cette participation financière est calculée sur la base du nombre de jours facturés par enfant en 2015 (année N-1). Ce prévisionnel sera réajusté au terme de l'année 2016 et donc ajusté à la réalité.

Par conséquent, afin d'assurer la continuité de son service, PÊLE MÊLE Sports et Loisirs sollicite la commune en vue d'une participation financière d'un montant de 10 888.74 € au titre de l'année 2016.

Monsieur Le Maire fait lecture de la convention proposée par l'association PÊLE MÊLE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE la demande de financement 2016 adressée à la commune par l'association Pêle Mêle d'un montant total de 10 888.74 €

APPROUVE le versement des 75 % de la participation financière selon l'échéancier suivant :

- Mars 2016 = 2 722.19 €
- Juin 2016 = 2 722.19 €
- Septembre 2016 = 2 722.19 €

Le solde de la participation au titre de l'année 2016 sera calculé et sollicité à réception des états de fréquentation en fin d'année.

- **AUTORISE** la signature de la convention par Monsieur Le Maire

Objet n°7 : SÉCURITÉ : convention pour tests d'équipements sportifs

Monsieur Le Maire rappelle qu'une convention a été signée le 9 octobre 2014, avec Vitré Communauté, pour la réalisation des tests d'équipements sportifs.

Suite au changement de vice-président, du mode utilisé pour la réalisation des tests et des nouvelles fonctions de l'agent effectuant les contrôles, Monsieur Le Maire propose de signer l'avenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE l'avenant de la convention pour la réalisation des tests d'équipements sportifs

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer l'avenant

Objet n°8 : Protection sociale des agents territoriaux

Le décret 2011-1474 du 8/11/2011 permet aux employeurs publics de participer financièrement à la couverture santé et/ou prévoyance de leurs agents, dans le cadre de contrats labellisés ou par l'intermédiaire d'une convention de participation.

Pour les collectivités de notre taille c'est la labellisation qui est préconisée car la procédure est plus simple (chaque agent choisit une complémentaire maintien de salaire dans la liste des organismes labellisés par l'Etat).

La convention de participation nécessiterait d'établir un cahier des charges pour que la collectivité choisisse une mutuelle qui s'appliquera à tous les agents.

Participation de la collectivité :

- Soit pour les contrats de prévoyance car la couverture des agents est faible pour compenser la perte de salaire en cas d'arrêt de travail maladie supérieur à 3 mois (traitement réduit à 50% le 91^{ème} jour d'arrêt),
- Soit pour la complémentaire santé
- Soit pour les deux

Objectifs :

- Inciter les agents à adhérer à la couverture prévoyance
- Permettre des participations significatives par rapport au niveau de cotisations
- Favoriser les revenus les plus faibles

Monsieur Le Maire propose de faire bénéficier les agents communaux de Moutiers de cette mesure sociale en retenant la labellisation.

La participation sera proratisée par rapport au temps de travail.
Un avis du CTP (prochaine commission du 25 avril avec date limite de dépôt des dossiers au 30 mars) devra être sollicité avant la mise en place de ce dispositif qui devra faire l'objet d'une deuxième délibération suite à l'avis du CTP.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (8 voix pour 10€, 6 voix pour 8€, 1 abstention)

DECIDE de faire bénéficier les agents communaux de cette mesure sociale en retenant le principe de la labellisation

FIXE le montant de la participation individuelle mensuelle à verser aux agents à 10 €, pour toutes les catégories, proratisée au temps de travail.

SOLLICITE l'avis du CTP sur cette mesure

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Objet n°9 – TARIFS : Location salle des sports

Monsieur Le Maire rappelle, que lors de la délibération du 29/07/2008, des tarifs de location de salle des sports ont été définis, dans le cadre de la Communauté de Communes du Pays Guerchais. Cette notion, n'étant plus d'actualité, il est nécessaire de redéfinir les conditions de location de la salle des sports.

	2008 - 2009	A partir de 2016
SALLE DES SPORTS	8€ / heure pour la CCPG 12€ / heure hors CCPG Forfait we : 150€ + 50€ chauffage	15€ / heure pour les associations extérieures

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE les nouveaux tarifs locatifs de la salle des sports, à 15€ / heure pour les associations extérieures

Objet n°10 – VOIRIE : Point à Temps

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de choisir l'entreprise qui réalisera le point à temps 2016 sur la commune. Monsieur le Maire propose de choisir le Parc Départemental pour un montant total de 15 600 € HT (pour 20 tonnes), soit 780 € HT la tonne. La quantité prévue de 20 tonnes peut varier selon le besoin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE de retenir le Parc Départemental afin de réaliser les travaux de point à temps sur la commune en 2016, au prix de 780 € HT, soit 936 € TTC la tonne. La quantité prévue est de 20 tonnes.

Objet n°11 – DISTRIBUTEUR DE PAIN

La société «Ledistrib», dont le siège se situe à Amiens, propose ses services en installant un distributeur de pain sur la commune. Cette société loue le distributeur à un boulanger d'une commune voisine. Et ce dernier veille à son réapprovisionnement. La commune doit fournir l'électricité pour le bon fonctionnement du distributeur, évalué à environ 80 € /an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (1 voix contre, 14 voix favorables)

- **AUTORISE** la société LEDISTRIB à installer un distributeur de pain, loué et approvisionné par un artisan boulanger d'une commune voisine

Questions diverses :

Prêt salle pour les archives de l'OGEC : oui, au-dessus de l'atelier technique

Le Trek de l'Espoir

Entretien des nouvelles concessions cimetièrre : dalle obligatoire

Levée de la séance : 00h00

Prochain conseil : 22/03/2016

Le Maire,
Yves COLAS

BERTIN Hervé

HOCDE Marie-Thérèse

CHEVRIER Maryvonne

MOREAU Joseph

BARRE Pierrick

CHEDEMAIL Mathilde

CHENEVIÈRE Lionel

CHEVRIER Sylvain

CORNEE Anne-Sophie

DUGAS Patrice

DUTERTRE Lucien

ESNAULT Valérie

GUEROIS Laurent
Secrétaire

PRIOUR Nicolas